

Imaginer un avenir d'inclusion

Présenté par le CCDS au

**Comité permanent des Finances de la Chambre des communes dans le
cadre des consultations prébudgétaires 2003**

24 septembre 2003

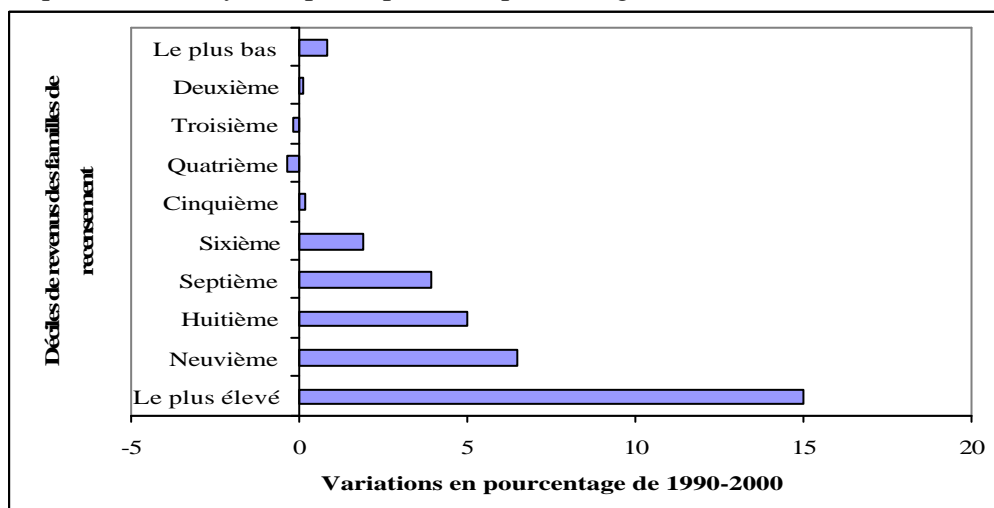
Imaginer un avenir d'inclusion

Le Conseil canadien de développement social est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de soumettre son opinion au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires 2003.

Introduction

Le Canada a aujourd'hui la chance de mettre ses aspirations en pratique. Maintenant que le Canada a établi sa place en tant qu'acteur économique solide au sein d'une économie mondiale exigeante, il est possible d'envisager un pays où *tous* les citoyens partagent les retombées de notre succès. Notre croissance économique a dépassé celle de tous les autres pays du G7 depuis plusieurs années, et nous avons connu une période de cinq années consécutives de surplus budgétaires du gouvernement fédéral. En 2001-2002, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux possédaient un surplus total de 8,2 milliards de dollars.

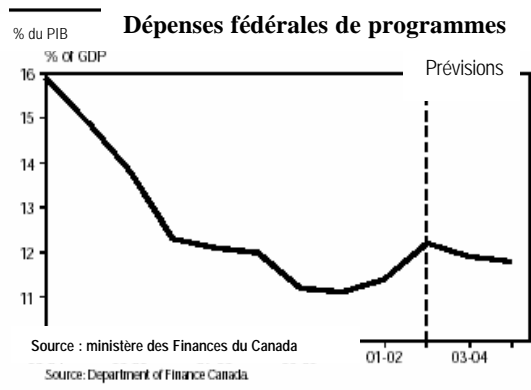
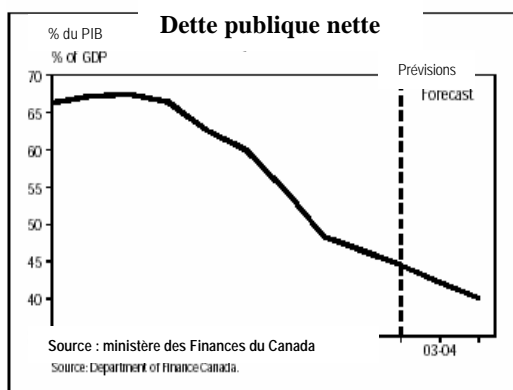
Nous pouvons maintenant nous permettre de mettre en place des politiques sociales qui renverseront les barrières honteuses de l'exclusion, et donner à tous l'occasion de valoriser leurs compétences. Ou bien nous pouvons gaspiller cette occasion en or. Le Recensement de 2001 nous préoccupe en ce sens que nous pourrions avoir choisi la dernière option. Il a montré que les revenus en haut de l'échelle des revenus – où les familles gagnent plus de 100 000 \$ par année – sont montés en flèche en comparaison de la dernière décennie, tandis que les revenus du milieu de l'échelle sont demeurés pratiquement stationnaires. Ceux qui se trouvent juste au-dessous d'eux, dans la limite inférieure de la classe moyenne, ont en réalité perdu environ 350 \$ par année (voir le tableau ci-dessous). De façon encore plus sombre, ceux qui font partie des 10% en bas de l'échelle des revenus au Canada, avec des revenus de moins de 19 000 \$, ont vu leurs revenus augmenter annuellement d'environ 81 \$ au cours de la décennie. C'est moins que ce qu'un PDG moyen dépense pour une partie de golf!



Remarque : La variation en pourcentage est calculée selon les dollars constants de 2000.

Au lieu de profiter de la vague de croissance économique, le rendement supérieur du Canada en laisse plus d'un en cale sèche. Les classes moyennes, qui auraient dû prospérer au cours des dix dernières années, sont plutôt ancrées à leurs revenus d'il y a dix ans – ou elles dérivent encore plus de leurs objectifs financiers. Les jeunes adultes, les immigrants récents et les peuples des Premières Nations ont été obstinément exclus de la vague de croissance économique.

En tant que société, nous n'avons pas travaillé assez fort pour aborder les déséquilibres dans nos collectivités et surmonter les obstacles qui en excluent un si grand nombre. Au cours des dernières années, le gouvernement a régulièrement sous-estimé les surplus budgétaires éventuels et pris des décisions plus limitées sur les dépenses gouvernementales que celles permises en réalité. Bien que la prospérité et les surplus gouvernementaux ont augmenté de 1993-1994 à 2001-2002, la part des dépenses fédérales de programmes du produit intérieur brut a en réalité *diminué* de 4,5 points de pourcentage – de 15,9% à 11,4% (Plan budgétaire, annexe 4, 2003).



Tenir nos promesses

Le gouvernement doit honorer ses engagements répétés d'adopter un «programme activiste» afin de mettre un terme à la pauvreté infantile et d'offrir de l'aide aux plus démunis. Les anciennes excuses de ne pas investir efficacement dans ces objectifs – manque de fonds, autres priorités plus urgentes – ne sont plus valides aux yeux de la plupart des Canadiens. Ils placent constamment les problèmes sociaux et la réduction de la pauvreté près de la tête de liste de priorités demandant une action immédiate, la réduction d'impôt étant considérée comme une bien moindre priorité (*voir le sondage d'opinion de Maclean, décembre 2002*).

Il y a probablement deux raisons pour lesquelles les Canadiens accordent la priorité à la politique sociale. Tout d'abord, ils ont constaté au cours des dernières décennies la façon dont les politiques sociales bien conçues peuvent contribuer à la santé, la productivité et la sécurité de la population canadienne – de la naissance à la mort. Une éducation de qualité de la petite enfance améliore le développement de tous les enfants, et peut

changer l'avenir d'enfants ayant des problèmes d'apprentissage ou élevés dans des familles ayant de la difficulté à joindre les deux bouts. Des programmes récréatifs bien conçus améliorent la confiance en soi, les aptitudes sociales et le rendement scolaire des enfants et des jeunes adultes de divers milieux. Une éducation à prix abordable permet de réaliser les aspirations autant des étudiants que des employeurs qui cherchent de la main-d'oeuvre qualifiée. Des programmes généralisés d'assurance-emploi et de formation donnent aux adultes une autre chance lorsqu'ils échouent ou perdent leur place sur le marché du travail.

En fait, il n'y a pas de meilleur exemple de l'impact profond d'un investissement dans une politique sociale saine, que les résultats obtenus par le Canada dans sa lutte à la pauvreté chez les personnes âgées. Au milieu des années 1970, nous avons décidé, en tant que nation, d'investir dans la sécurité financière de nos personnes âgées, et nous sommes passés de la pire réputation à l'une des meilleures à ce sujet parmi les pays de l'OCDE. Le Canada a maintenant l'un des niveaux de pauvreté les plus bas chez les personnes âgées parmi tous les pays de l'OCDE.

Ces investissements à long terme en politique sociale non seulement atténuent la souffrance des individus, mais ils renforcent les bases de toute notre société et la rendent vigoureuse et productive.

Les Canadiens constatent également l'urgence des problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés au coeur de cette période de prospérité. Dans ce mémoire, le Conseil canadien de développement social explorera ce qu'il considère comme étant les quatre tendances dangereuses qui exigent de prendre des mesures :

1) Malgré un engagement à mettre fin à la pauvreté infantile, et une forte reprise économique à la fin des années 1990, les niveaux de pauvreté au Canada ont à peine bougé au cours de la dernière décennie

En 1989, le Canada s'était engagé à mettre fin à la pauvreté infantile. Au lieu de cela, les gouvernements successifs ont créé des méthodes de plus en plus élaborées de la mesurer. Avec l'établissement cette année de la Mesures de la pauvreté fondée sur un panier de consommation, nous avons maintenant *six* mesures qui montrent toutes la même chose : quelle que soit la manière de les compter, il y a trop de personnes pauvres au Canada. Le Recensement de 2001, l'étude la plus complète sur les citoyens canadiens, a montré que les taux de pauvreté étaient environ les mêmes en ce moment qu'en 1990, et le Canada continue d'avoir un des taux les plus élevés de pauvreté infantile parmi les pays industrialisés : environ un enfant sur six grandit dans la pauvreté.

Les femmes continuent d'élargir les rangs de la pauvreté chronique. Selon le Recensement de 2001, les femmes ont gagné en l'an 2000 seulement 64 cents pour chaque dollar gagné par les hommes – une amélioration par rapport aux 52 cents en 1980, mais un pourcentage encore beaucoup trop bas. Il est particulièrement troublant que les

femmes qui travaillent toute l'année à temps plein ont gagné à peine 70 cents pour chaque dollar gagné par les hommes. Ceci laisse les femmes monoparentales avec un taux de pauvreté d'environ le double de celui des hommes monoparentaux : les chiffres de 2001 montrent que plus de 40% des femmes monoparentales vivent dans la pauvreté, par rapport à moins de 20% des hommes monoparentaux. Des problèmes graves apparaissent également lorsque les femmes vieillissent : 21% des femmes âgées avaient de faibles revenus par rapport à 11 % des hommes âgés, et parmi les personnes vivant seules, 43% des femmes âgées vivaient dans la pauvreté par rapport à 31 % des hommes âgés.

Même si la Prestation nationale pour enfants aide à diminuer le taux de pauvreté, elle demeure inférieure à l'objectif cible accepté de 4 400 \$ par enfant – le montant nécessaire pour sortir un nombre significatif d'enfants de la pauvreté. Il demeure également hors d'atteinte de la plupart des enfants pauvres dont les parents reçoivent des prestations d'aide sociale – et les prestations d'aide sociale demeurent bien au-dessous du seuil de pauvreté. Même la propre étude de la PNE montre que la baisse de la pauvreté attribuable à la PNE demeurent insuffisants pour transformer de façon radicale le tableau global.

Lorsque nous combinons le positif et le négatif, les années 1990 ont été une décennie perdue en ce qui a trait à la diminution de la pauvreté. Nous sommes exactement où nous étions en 1989 au moment de l'adoption de la résolution par la Chambre des communes pour enrayer la pauvreté des enfants.

2) Les nouvelles ne pouvaient être pires pour la vague la plus récente d'immigrants

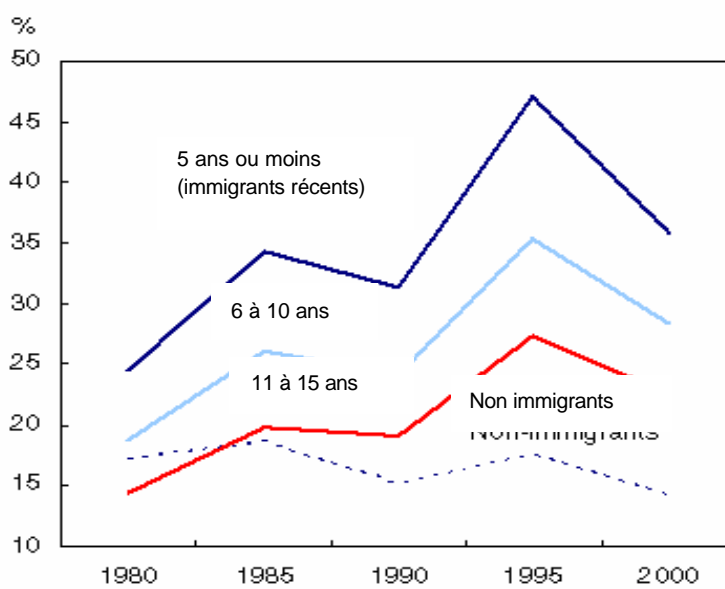
Le Canada est reconnu pour sa capacité d'intégrer les nouveaux arrivants du monde entier, mais les nouvelles tendances compromettent sérieusement cette réputation. Les immigrants récents d'il y a dix ans ont non seulement gagné moins que ceux des générations passées, mais ils ont continué à perdre du terrain. Après dix ans, ils sont toujours loin derrière les autres Canadiens, et sous le niveau où les générations précédentes d'immigrants étaient après avoir passé dix ans ici. Et leurs enfants ont plus tendance à vivre dans la pauvreté.

Les données du Recensement de 2001 montrent que le taux de faible revenu chez les immigrants est monté de 17,0% à 20,2% de 1980 à 2000. Chez les immigrants récents, l'augmentation a été encore plus choquante : de 24,6% en 1980 à 35,8% en 2000 – et 39% des enfants d'immigrants récents vivaient dans la pauvreté.

L'incapacité de la société canadienne d'intégrer ces immigrants est, une fois de plus, une occasion manquée. Au lieu d'assurer qu'ils puissent mettre en application les compétences et les talents qu'ils amènent dans ce pays pour améliorer notre société, nous permettons à une ségrégation sociale de s'insinuer dans nos communautés et à des foyers de pauvreté de se développer dans nos plus grandes villes – ce que pendant plusieurs

années le Canada s'était targué d'éviter. Avec la proportion à son niveau le plus élevé en 70 ans de Canadiens nés à l'étranger, c'est une tendance que nous pouvons difficilement nous permettre.

Taux d'immigrants à faibles revenus en fonction du nombre d'années au Canada



3) La pauvreté dans la population Autochtone demeure à des niveaux du Tiers-Monde

Cindy Blackstock, une activiste Autochtone et la directrice générale de la First Nations Child and Family Caring Society of Canada, a écrit dans une étude récente intitulée «*Same Country; Same Lands; 78 Countries Away*» que bien que le Canada dans son ensemble se place presque en haut de l'indice du développement humain des Nations Unies, les peuples Autochtones du Canada arriveraient au 78^e rang sur la même échelle!

Ceux qui se sont identifiés comme Autochtones en 2000 ont fait état d'un revenu médian avant impôt de 13 526 \$, soit 61 % du revenu médian de tous les Canadiens (22 120 \$). En 1995, 55,6% des Autochtones vivant dans des villes canadiennes étaient pauvres – et plus d'Autochtones que jamais (49% selon le Recensement de 2001) vivent en milieu urbain.

En l'absence de politiques d'appui, l'avenir est sombre pour le tiers des Autochtones de moins de 15 ans lors du Recensement de 2001. Plusieurs d'entre eux grandissent au sein de familles monoparentales : 32% de ceux vivant sur des réserves et 46% de ceux vivant dans les villes. En fait, un nombre croissant de familles Autochtones vivent en ville –

77% des plus jeunes enfants Autochtones (de la naissance à 9 ans) vivent hors des réserves – mais les jeunes Autochtones n'ont pas récolté les fruits du progrès social associé au déménagement à la ville. Selon le Recensement de 2001, les jeunes Autochtones ont le double du taux de chômage des jeunes non Autochtones, et seulement 8% des Autochtones de 25 à 34 ans ont un diplôme universitaire, par rapport à 28% des autres Canadiens du même groupe d'âge.

4) Malgré des niveaux élevés records d'éducation, les jeunes travailleurs ont perdu du terrain

Peu d'attention a été portée aux jeunes adultes qui se débattent au bas de l'échelle des revenus, un endroit très différent de celui de leurs homologues des générations précédentes. Les jeunes de la génération d'aujourd'hui ont suivi les conseils de leurs parents comme jamais auparavant en enregistrant un taux record de participation scolaire de 50% chez les 16-24 ans en 2001. En termes d'attestations d'études, les résultats ont été impressionnants : en 2001, 61% des individus de 25 à 34 ans avaient des qualifications post-secondaires, une augmentation de 12 points de pourcentage en seulement une décennie. Mais les jeunes adultes qui sont entrés sur le marché du travail au cours des années 1980 et 1990 ont gagné moins en moyenne que leurs homologues des années 1970.

Un écart transgénérationnel s'est ouvert sur le marché du travail, et ceci est préoccupant pour plusieurs raisons. Les jeunes adultes de moins de 35 ans sont inévitablement les parents de la vaste majorité des jeunes enfants; leur insécurité économique se traduit donc par l'insécurité économique de leurs enfants. La prestation nationale pour enfants n'est pas, tel que mentionné plus tôt, allée assez loin pour redresser ce problème et de la même manière, la stratégie nationale de garde d'enfants, bien qu'étant une initiative importante, ne reçoit pas les fonds dont elle aurait besoin. Les 25 millions de dollars engagés par le gouvernement fédéral pour la première année de l'initiative et les 75 millions de dollars pour la deuxième année ne seront pas suffisants pour répondre aux besoins des jeunes familles. On a estimé que le coût annuel d'un programme entièrement financé de services de garde et d'éducation de la petite enfance serait d'environ 10 milliards de dollars (environ 1% du PIB).

Une plus longue fréquentation scolaire, des niveaux d'emploi à temps plein qui diminuent parmi ceux qui ne sont pas à l'école et des revenus relatifs plus bas pour ceux qui ont un emploi signifient que les jeunes Canadiens, surtout les jeunes hommes, arrivent à une «maturité économique» beaucoup plus tard que les générations précédentes. De faibles revenus chez les jeunes travailleurs ouvrent également la voie à l'insécurité économique plus tard, surtout lors des années de vieillesse – et se soldent par moins de revenus d'impôt pour financer les pensions et les soins de santé. Des revenus faibles parmi les jeunes travailleurs peuvent également les décourager de fonder une famille, ce qui a un certain nombre d'effets négatifs sur la société dans son ensemble.

Tirer parti des occasions qui s'ouvrent à nous

Aborder les problèmes identifiés exige un mélange complexe d'investissements et de politiques sociales bien élaborées, et nous sentons que le gouvernement ne met pas à profit les occasions qui se présentent pour remédier à ces problèmes et à d'autres questions de développement social. Nous recommandons les trois stratégies suivantes pour maximiser l'impact des ressources allouées à la politique sociale :

1. Utilisation du transfert en matière de programmes sociaux

Le transfert en matière de programmes sociaux est un outil clé qui pourrait aider à modérer les tendances citées plus haut; celui-ci entrera en vigueur en avril 2004 lorsque sera scindé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. Cette division a été recommandée par la Commission Romanow pour mieux surveiller les 23 milliards de dollars destinés à la santé qui sont transférés du Fédéral aux gouvernements provinciaux. Mais qu'advient-il des plus de 14,5 milliards de dollars ciblés pour des dépenses en programmes sociaux et à l'enseignement supérieur en 2004-2005?

Actuellement, les provinces dépensent l'argent du transfert comme bon leur semble – aucun reçu n'est exigé. Pourquoi ce manque d'obligation de rendre compte devrait-il être toléré dans le cas de ressources cruciales à la correction d'inéquités sociales dans nos communautés? Et pourquoi seulement 14,5 milliards de dollars? Le Fédéral a pris les devants afin de rajeunir le système de soins de santé par une infusion de nouveaux fonds, un ensemble de priorités et de principes directeurs, ainsi que des mécanismes pour assurer une plus grande responsabilité. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de même pour les systèmes qui assurent le soutien social des Canadiens de l'enfance à l'âge d'or?

Nous remarquons que dans le projet de loi pour diviser le TCSPS, la porte reste ouverte pour le ministre du Développement des ressources humaines «d'inviter les représentants de toutes les provinces pour les consulter et travailler ensemble pour élaborer, par consentement mutuel, un ensemble de principes communs et d'objectifs pour des programmes sociaux qui pourraient sous-tendre le Transfert canadien en matière de programmes sociaux». Nous croyons que ce dernier objectif est essentiel et que nous devrions accorder une attention semblable au Transfert en matière de programmes sociaux à celle accordée au Transfert en matière de santé. Nous devons profiter de cette occasion pour discuter des objectifs généraux et du cadre du transfert en matière de programmes sociaux et des moyens de le rendre plus transparent et redevable.

Le processus d'élaboration d'un «ensemble de principes et d'objectifs communs» devrait commencer sans tarder et avoir la participation non seulement du Fédéral et des gouvernements provinciaux, territoriaux et des Premières Nations, mais également les représentants du secteur bénévole et communautaire à but non lucratif. Le gouvernement devrait convoquer de toute urgence une série d'audiences d'un bout à l'autre du pays

pour discuter de ces questions. Afin d'assurer une surveillance continue de l'efficacité du Transfert en matière de programmes sociaux, pourquoi est-ce que le gouvernement ne considérerait-il pas l'établissement d'un Conseil social ayant le même genre de rôle sur les questions sociales que le Conseil de santé proposé doit avoir sur les questions de santé? On pourrait au moins en discuter.

2. Assurer la force du secteur bénévole et communautaire à but non lucratif

Le CCDS croit fermement que la seule façon pour le Canada de réussir à régler ses défis sociaux consiste pour les gouvernements à profiter de l'expertise du secteur bénévole et communautaire à but non lucratif. Une étude récente menée par le CCDS en collaboration avec le Regroupement des organisations nationales bénévoles (ONB) a révélé que la compétence du secteur est sapée par les nouvelles stratégies de financement qui, ironiquement, étaient censées augmenter la responsabilité, l'autonomie et la compétition dans le secteur. Ceux qui sont le plus à risque sont les plus petits organismes communautaires. Cette situation est d'autant plus troublante qu'au cours des dernières années, de plus en plus de services sociaux sont passés au secteur bénévole.

L'importance grandissante du secteur a été reconnue grâce à l'Initiative du secteur bénévole qui a eu comme résultat l'Accord du secteur bénévole – signé par le Premier ministre. Toutefois, ces initiatives n'ont pas réussi à régler la crise du financement qui affecte un nombre croissant d'organismes.

Si le secteur bénévole et communautaire à but non lucratif doit réussir à servir les Canadiens – surtout les membres les plus vulnérables de la société – tous les bailleurs de fonds, y compris le gouvernement fédéral dans son rôle de leadership, doit dépasser le financement des projets à court terme et passer au financement stable du secteur, étalé sur plusieurs années.

Ainsi que Jim Travers l'a si éloquemment écrit dans sa colonne du Toronto Star (9 août 2003) :

Le Premier ministre a semblé le reconnaître en décembre 2001, alors qu'il faisait l'éloge d'une armée de bénévoles et reconnaissait le rôle des organismes à but non lucratif dans le renforcement du pays. Ni ces mots chaleureux ni la promesse d'argent n'ont encore fait la différence nécessaire.

Au lieu de rendre le secteur plus fort, plus vibrant et compétitif, la combinaison des coupures et l'imposition des principes non toujours appropriés du marché le rendent plus volatile, peu enclin à courir des risques et très incertain face à l'avenir.

Ces conditions ne sont pas viables et exigent des changements significatifs.....

3. Formuler une nouvelle architecture de politique sociale

Depuis plusieurs années, les commentateurs ont parlé de la « crise de l'État providence ». Les piètres résultats économiques de la deuxième moitié des années 1970 – particulièrement la coïncidence du taux de chômage élevé et de la montée de l'inflation – menacent la base fiscale des programmes sociaux d'après-guerre. Vingt ans plus tard, l'amalgame des programmes qui forment les États providence ont résisté aux pressions du repli et sont manifestement ici pour y demeurer. La question n'est pas de savoir si l'État providence survivra, mais plutôt quelle forme prendront les États providence de l'avenir.

Les gouvernements du Canada et d'ailleurs sont aux prises avec cette question, s'évertuant de faire face aux défis posés à leurs systèmes de protection sociale tout en visant à devenir plus innovateurs et compétitifs dans la nouvelle économie mondiale basée sur le savoir. En Europe, le vieillissement de la population renforce la volonté d'un nouveau modèle d'État providence efficace qui offre des solutions équitables et durables aux problèmes du vieillissement et de la retraite. Ici au Canada, l'exclusion économique croissante, surtout dans les jeunes familles, a servi de motivateur politique clé. Nous pourrions bien ajouter à ceci d'autres tendances économiques et démographiques, par exemple l'érosion de l'emploi bien payé et modérément qualifié dans le secteur manufacturier, l'augmentation de la marginalisation des immigrants sur le marché du travail et la marginalisation continue des femmes et des Autochtones, malgré des décennies de tentatives de correctifs.

Ces problèmes structureaux de longue date ne sont pas susceptibles de se corriger d'eux-mêmes; et bricoler autour des politiques individuelles et des programmes est autant problématique compte tenu de la profondeur et du rythme des changements sociaux et économiques. Il s'agit plutôt de repenser à fond le système d'aide sociale d'après-guerre, une nouvelle « architecture d'aide sociale » pour créer un Canada inclusif et prospère.

Au cours des dernières années, une grande partie de notre attention a porté sur la façon de moderniser notre système de soins de santé - très certainement un objectif louable, mais qui a éclipsé le débat important qui doit avoir lieu sur la modernisation de l'architecture de notre politique sociale. Nous comptons maintenant sur le gouvernement fédéral pour déclencher un tel débat pour qu'en tant que nation, nous puissions faire face aux défis sociaux du 21^e siècle.

Ce qui, à notre avis, devrait être fait :

Bien que le CCDS soit d'avis que le gouvernement du Canada devrait prendre la direction décrite plus haut pour faire face aux tendances dangereuses soulignées dans ce mémoire, les points suivants sont un ensemble de mesures concrètes que nous aimerions voir :

1. S'orienter vers un régime fiscal équitable.

Le gouvernement actuel s'est déjà lancé dans le programme le plus considérable de réduction d'impôt des temps modernes : un programme de 100 milliards de dollars étalé sur cinq ans, qui bénéficiera beaucoup plus aux Canadiens à revenu élevé qu'à ceux qui ont un faible revenu. En même temps, les réductions considérables d'impôt ont sapé notre aptitude à lutter contre le déficit social du Canada. Nous croyons que toutes les modifications futures au régime fiscal doivent se limiter à offrir un régime fiscal *plus équitable*. Ceci veut dire que les avantages doivent viser les citoyens à faible revenu.

Le CCDS recommande :

- *que le gouvernement fédéral augmente l'exemption d'impôt de base à 8 700 \$ en 2004 et maintienne au moins par la suite l'indexation intégrale à l'inflation. Ceci voudrait dire augmenter la déduction au-dessus du montant de 8 000 \$ fixé par le gouvernement pour 2004.*

[Nous avons constamment recommandé que la déduction d'impôt de base soit augmentée pour assurer que les Canadiens à faible revenu paient de moins en moins d'impôt et que plusieurs soient retirés complètement du rôle d'imposition.]

2. Se doter d'un salaire permettant de subvenir aux besoins : augmenter le salaire minimum fédéral.

Nous croyons que dans l'analyse finale les *emplois* (et par emplois nous voulons dire un travail décent avec un bon salaire et des avantages sociaux) sont le meilleur mécanisme pour aider les individus à échapper à un faible revenu. Toutefois, au Canada, les revenus du bas de l'échelle des revenus sont trop faibles et ont été gelés ou seulement augmentés de façon minimale dans la plupart des provinces au cours des dernières années. [Par exemple en Ontario, le salaire minimum est gelé à 6,85 \$ depuis 1995. S'il était indexé à l'inflation il vaudrait maintenant 8,10 \$.]

Les Canadiens qui travaillent au salaire minimum presque partout au Canada gagnent moins que le seuil du faible revenu (SFR). Ceci veut dire que bien qu'ils se débattent pour arriver à joindre les deux bouts, leurs options pour améliorer leur situation – par exemple pour mettre leurs compétences à jour – sont pratiquement nulles.

Ceux qui critiquent un salaire minimum plus élevé prétendent que l'augmentation du salaire minimum réduira le nombre d'emplois. La recherche a clairement démontré que ce n'est pas le cas.

Il y a un consensus grandissant au Canada pour augmenter notre salaire minimum à un *salaire de subsistance* de 10,00 \$ de l'heure (un montant qui sera bientôt offert en Grande-Bretagne sous leur nouveau programme de salaire minimum). Ceci permettrait à un travailleur vivant dans une de nos grandes villes, à raison de 37,5 heures par semaine, de gagner 19 500 \$ par an, soit 239 \$ au-dessus du seuil de pauvreté.

Le CCDS recommande :

- *que le gouvernement fédéral rétablisse un salaire minimum fédéral (une politique abandonnée en 1996) et donne l'exemple aux provinces et territoires en instituant un salaire minimum fédéral de subsistance de 10 \$ de l'heure.*

3. Augmenter les prestations de l'a-e et accroître l'admissibilité.

Au cours de la dernière décennie, le pourcentage des chômeurs canadiens couverts par l'a-e a chuté de 57% en 1993 à 39% en 2002. Du total des 15,2 milliards de dollars en primes payées en 2000, 8 milliards sont allés en recettes générales et seulement 7 milliards aux chômeurs. Le gouvernement a maintenant accumulé un surplus de 45 milliards de dollars qui a été dépensé en recettes générales.

Le CCDS recommande :

- *que le gouvernement fédéral augmente l'accès aux prestations d'assurance-emploi ainsi que leur montant, et qu'il utilise les fonds pour offrir de meilleures occasions de formation et d'éducation aux chômeurs.*

4. Passer à l'action sur la situation des enfants.

Bien que le CCDS applaudisse l'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants à un maximum de 3 243 \$ par enfant par année d'ici à 2007, ce montant demeure loin des 4 400 \$ requis pour réduire significativement la pauvreté infantile. Le budget fédéral de 2003 indique que la récupération du Supplément de la prestation nationale pour enfants des familles à l'assistance sociale devrait cesser lorsque la PFCE atteint 2 500 \$ par enfant. Toutefois, plusieurs provinces dont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique continuent la récupération fiscale. Ceci signifie que la majorité des familles les plus pauvres ne reçoivent pas le coup de main nécessaire à leur revenu en provenance du Supplément de la prestation nationale pour enfants.

De plus, nous nous inquiétons du fait que la nouvelle composante sur la garde d'enfants de l'initiative d'éducation et de services de garde la petite enfance, qui se chiffre à 935 millions de dollars au cours des cinq prochaines années et qui est destiné à augmenter l'accès à l'éducation et des services de garde de qualité de la petite enfance, ne suffira pas à répondre aux besoins des enfants au Canada. En réalité, seulement 12% des enfants canadiens de la naissance à 12 ans ont des places réglementées de garde d'enfants – et la majorité d'entre elles sont au Québec, où il existe un régime réglementé.

Le CCDS recommande :

- *que le gouvernement fédéral augmente la PFCE à 4 400 \$ par enfant et de plus fasse pression sur les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre fin à la récupération fiscale du Supplément de la prestation nationale pour enfants des familles à l'assistance sociale.*
- *que le gouvernement fédéral s'engage à consacrer considérablement plus d'argent à la composante de garde de l'initiative d'éducation et de services de garde la petite enfance, afin d'atteindre l'objectif d'un régime national entièrement financé (qui, selon la plupart des estimés, coûtera environ 10 milliards de dollars par année).*

5. Créer un programme national de logement.

Même si le gouvernement fédéral a affecté un investissement total de 1 milliard \$ d'ici la fin de 2007-2008 pour des logements à prix abordable dans ce pays, cet argent – combiné aux fonds provinciaux – n'engendrera que 40 000 unités au cours des cinq prochaines années. Ceci demeure très en dessous de l'objectif annuel de 20 000 nouvelles unités et 10 000 unités rénovées, estimées essentielles par la Fédération canadienne des municipalités.

Le CCDS recommande :

- *que le gouvernement fédéral fasse tout en son pouvoir pour remplir l'objectif de 30 000 unités nouvelles et rénovées à un coût total annuel de quelque 1,6 milliard de dollars (un montant partagé avec les provinces).*

6. Améliorer le revenu et les autres formes de soutien aux personnes handicapées au moyen d'une stratégie nationale.

Les programmes pour personnes handicapées demeurent un amalgame d'initiatives fédérales, provinciales et municipales souvent appuyées par les efforts du secteur bénévole et communautaire. Au niveau fédéral, la pension d'invalidité de la RPC et le régime fiscal (comme le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le crédit d'impôt

pour frais médicaux, le crédit d'impôt pour enfants handicapés, etc.) ont des lacunes significatives qui limitent l'accès, les critères d'admissibilité et les valeurs intrinsèques.

Par exemple, une recherche récente du CCDS montre que le crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM) n'aide pas ceux qui en ont le plus besoin. La majorité des personnes handicapées ne réclament pas ce crédit d'impôt. Le crédit ne couvre qu'une petite partie des frais encourus et il ne s'applique qu'aux personnes ayant un revenu imposable. Ceci soulève des questions à savoir si le CIFM devrait être modifié ou remplacé par d'autres mesures comme un régime national d'assurance-médicaments.

Le CCDS recommande :

- *que le gouvernement fédéral examine de nouveau ses mécanismes de soutien aux personnes handicapées (tel que mentionné ci-dessus), afin de les rendre plus accessibles et plus efficaces.*

- *qu'il considère et élabore de nouveaux mécanismes pour tenir compte des besoins des personnes handicapées. Ceci pourrait être fait si le gouvernement fédéral prenait les devants en élaborant une stratégie nationale de revenus et de soutien avec les provinces.*